



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 85793

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation en République Démocratique du Congo. Alors que la RDC célèbre cette année le 50ème anniversaire de son indépendance, une grande partie de la population demeure prisonnière de l'insécurité, de la violence, du pillage de ses ressources naturelles, de la corruption et de la pauvreté. Face à cette situation de nombreuses voix s'élèvent et demandent à la France qu'elle prenne des mesures en faveur de la protection des civils congolais, ainsi qu'en faveur de l'aboutissement du processus démocratique et de décentralisation en RDC. Ces mêmes personnes souhaiteraient aussi que la France augmente les montants d'aide humanitaire et au développement consacrés à la RDC et en facilite l'accès et le suivi par les organisations de la société civile locale. Certaines organisations demandent également que des actions soient engagées contre l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC afin de pouvoir en sanctionner les auteurs vivant sur le territoire français. Aussi, il souhaiterait connaître son sentiment à l'égard de ces sujets et les mesures que le gouvernement compte prendre en conséquence.

Texte de la réponse

La France mène, depuis plusieurs années, en étroite concertation avec ses partenaires internationaux, une action résolue pour soutenir le processus de sortie de crise en République démocratique du Congo (RDC) et consolider la paix et la démocratie dans ce pays meurtri par de nombreuses années de guerre. L'année 2009 a marqué un tournant dans la région des Grands Lacs africains, à la suite de la restauration des relations diplomatiques entre la RDC et ses voisins, ennemis d'hier, que sont le Rwanda et l'Ouganda. À la faveur de cette nouvelle donne régionale, plusieurs mouvements rebelles congolais, ou étrangers, qui déstabilisaient l'est de la RDC, avec parfois des appuis extérieurs, ont cessé le combat, rejoint l'armée congolaise, ont réintégré la vie civile ou leur pays d'origine. Néanmoins, ces acquis restent fragiles, les forces de sécurité congolaises sont dans un état dégradé et des bandes armées congolaises, ou étrangères, continuent de sévir, à l'instar notamment de la LRA ougandaise (Lord Resistance Army) qui est désormais disséminée le long des frontières ougandaise, soudanaise, congolaise et centrafricaine. Le Conseil de sécurité des Nations unies, à l'initiative de la France, avait déjà renforcé les moyens de la Mission des Nations unies en RDC (MONUC), depuis fin 2008, pour faire face à la crise des Kivus, en augmentant ses effectifs et en lui confiant un mandat plus robuste et centré sur la protection des civils. Cette priorité a été conservée dans le nouveau mandat de la mission, contenu dans la résolution 1925 du Conseil de sécurité, portée par la France et adoptée à l'unanimité le 31 mai 2010. La MONUC constitue un cas emblématique de prise en compte de la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. Il était essentiel que cet objectif soit conservé afin de promouvoir le respect du droit international humanitaire. À compter du 1er juillet 2010, cette Mission a été rebaptisée MONUSCO (Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo). Alors que les autorités congolaises demandent un retrait progressif de RDC de la Mission de maintien de la paix des Nations unies d'ici fin 2011, la France, à l'issue de négociations soutenues avec ses partenaires du Conseil de sécurité et les autorités congolaises, est parvenue à la maintenir. Les reconfigurations ultérieures de la mission seront décidées, à la faveur d'un processus d'évaluation et de dialogue entre les Nations unies et les autorités congolaises, selon l'évolution de la situation sur le terrain. La France est aussi très engagée dans les deux missions européennes d'appui à la réforme des

secteurs de la sécurité (EUPOL) et de l'armée (EUSEC), dont elle fournit la plus grande partie des effectifs militaires et civils. Notre pays est particulièrement attentif à la situation des droits de l'homme en RDC, en particulier celle des femmes et des filles, dans le contexte de violences que connaissent plusieurs de ses provinces. La France et ses partenaires sont, également, vigilants quant à la préparation des prochains scrutins présidentiel et législatif prévus au deuxième semestre 2011. Via l'Union européenne, un appui technique et financier sera apporté en vue de ces échéances capitales pour le pays. L'appui au processus de décentralisation est toutefois rendu difficile par le fait que la RDC n'a pas pu, à l'échéance du 15 mai 2010 stipulée par sa constitution, passer de onze à vingt-six provinces, faute de capacité suffisante. Face à ce défi, l'Union européenne continue de consacrer près du quart du Xe Fonds européen de développement sur la RDC (lequel s'élève à 560 M d'euros sur 2008-2013) à l'appui à la gouvernance, ce qui inclut bien évidemment un volet décentralisation. Enfin, s'agissant de la présence éventuelle en France, et dans le monde, de responsables exilés de groupes armés agissant en RDC, ou de personnes soupçonnées de complicité de financement de ces groupes par l'exploitation illégale des ressources naturelles de RDC, notre pays a toujours pris ses responsabilités en vue de leur inscription sur la liste des individus et entités visés par des sanctions des Nations unies (gel des avoirs financiers, interdiction de voyager). Il applique ces sanctions sur le territoire national. En outre, à l'instar du projet de loi américain déposé en 2009 (« Conflict minerais trade act »), la France, ses partenaires européens et la Commission européenne, poursuivent leur réflexion sur les moyens de certifier que des matières premières importées ne proviennent pas de l'exploitation illégale par des groupes armés dans des régions en conflit, comme l'est de la RDC. Ce sujet a été notamment abordé dans la déclaration finale du G8 de Muskoka, au Canada, le 26 juin 2010.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Hertz](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85793

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8410

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9646